

# **Compte rendu de la séance du vendredi 29 juin 2018**

Secrétaire(s) de la séance:

Karine VAISSIERE

## **Ordre du jour:**

## **Délibérations du conseil:**

### **Création d'un emploi contractuel ( DE 2018 047)**

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.**

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le contrat aidé CAE-CUI de l'agent assurant les missions d'employée de vie scolaire à l'école publique et d'agent d'accueil de la médiathèque n'a pas été reconduit par le pôle emploi. En conséquence, Monsieur le Maire propose de créer un emploi contractuel à temps non complet permettant d'assurer des missions polyvalentes : accueil de la piscine cet été, accueil de la médiathèque, employée de vie scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Considérant que le grade correspondant à cet emploi est celui d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe des établissements d'enseignement. La rémunération est fixée sur la base de l'indice Brut : 347

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un emploi contractuel pour assurer la mission d'agent polyvalent (accueil piscine, médiathèque, employée de vie scolaire) à temps non complet (20 heures par semaine) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour une durée de 12 mois (jusqu'au 30 Juin 2019).

Les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée.

- De modifier ainsi le tableau des emplois
- D'inscrire au budget les crédits correspondants